

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N°2023-06-T1

SÉANCE DU 16 MARS 2023

Date de convocation du conseil d'administration : 10 mars 2023

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Benoit SECHET ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Christophe PERRIN ; Mme Patricia GARCIA

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à Mme Marie Agnès CHALANCON-FERNANDES

Membres absents : Mme Hélène DROMARD

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS D'ÉCULLY – COMPTE DE GESTION 2022

Madame la Trésorière de Tassin-la-Demi-Lune nous a transmis le compte de gestion 2022 du budget du C.C.A.S d'Écully.

Consultable en mairie, ce compte de gestion 2022 du budget du C.C.A.S d'Écully décrit la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice 2022, y compris celles des comptes de classes 4 et 5 que le comptable est le seul à tenir. Il comprend également la situation du budget du CCAS d'Écully, sous forme de bilan à l'entrée et à la clôture de l'exercice.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget du C.C.A.S d'Écully de l'exercice 2022 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir consulté :

- le budget primitif 2022 du budget du C.C.A.S d'Écully et les décisions modificatives de l'exercice 2022,
- les virements de crédits et les autorisations spéciales qui s'y rattachent,
- les titres définitifs de créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats de paiement,
- le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné :
 - Des états de développement des comptes de tiers,
 - De l'état de l'actif,
 - De l'état du passif,
 - De l'état des restes à recouvrer,
 - De l'état des restes à payer,

Après avoir relu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du C.C.A.S d'Écully et après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant :

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,
- de tous les titres de recettes émis en 2022,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022, et qu'il ait enfin procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le résultat budgétaire de l'exercice 2022 tel que présenté dans le compte de gestion 2022 du budget du C.C.A.S d'Écully est le suivant :

**RÉSULTAT BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2022
DU BUDGET DU C.C.A.S D'ÉCULLY (hors résultat cumulé)**

BUDGET PRINCIPAL	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 946,00	598 652,00	600 598,00
Réalisé (a)	2 067,19	543 385,69	545 452,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	9 502,78	598 652,00	608 154,78
Réalisé (b)	3 068,64	574 000,53	577 069,17
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent (a-b)			
Déficit (b-a)	1 001,45	30 614,84	31 616,29

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 16 voix pour

- Approuve le compte de gestion du budget du C.C.A.S d'Écully dressé par Madame la Trésorière de Tassin-la-Demi-Lune pour l'exercice 2022.

- Déclare que le compte de gestion du budget du C.C.A.S d'Écully dressé pour l'exercice 2022 est visé et certifié conforme au compte administratif 2022 présenté par l'ordonnateur.

déposé le 29 MARS 2023
 transmis le 29 MARS 2023
Affiché, le

29 MARS 2023

Ainsi délibéré, 16 MARS 2023
A Écully, le

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le 29 MARS 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Date de transmission de l'acte : 29/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2023

Numéro de l'acte : 2023-06-T1 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 069-266910033-20230316-2023-06-T1-DE

Date de décision : 16/03/2023

Acte transmis par : Nathalie KSSTENTINI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes